



# DEMANDE DE VISA CHILI

Les français n'ont pas besoin de visa si séjour inférieur à 90 jours.  
Au-delà de 90 jours il faut obtenir sur place un permis auprès du Ministère de l'intérieur ou avoir obtenu un visa de travail avant le départ.

Date de dernière mise à jour : 28/03/11

	<b>Tous ressortissants</b>
<b>Délai</b>	Varie selon le type de visa demandé et la nationalité du demandeur (délai pouvant être supérieur à 1 mois) Renseignement sur <a href="http://www.cgparis.cl">www.cgparis.cl</a> ou par mail à <a href="mailto:visas@cgparis.cl">visas@cgparis.cl</a>
<b>Documents à fournir</b>	
<b>AFFAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li><li>- Passeport original valable pour la durée du séjour</li><li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa complété</li><li>- 1 photo couleur récente</li><li>- Attestation de l'agence de voyages ou copie du billet</li></ul>
<b>TOURISME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li><li>- Passeport original valable 1 mois après la date de retour</li><li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa complété</li><li>- 1 photo couleur récente</li><li>- Attestation de l'agence de voyages ou copie du billet</li></ul>
<b>VISA DE SERVICE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Passeport signé par l'intéressé</li><li>- Note verbale</li><li>- <a href="#">formulaire</a> de demande de visa</li><li>- 1 photo couleur récente</li></ul> <p><i>Délai : 3 semaines</i></p>
<b>ETUDIANT</b>	Formalités et formulaires sur <a href="http://www.cgparis.cl">www.cgparis.cl</a> L'intéressé doit se déplacer lui-même après réception d'un mail de rendez-vous
<b>TRAVAIL Avec contrat français</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Passeport original valable 2 ans</li><li>- 3 photos</li><li>- Contrat français d'embauche (original)</li><li>- Contrat, attestation ou lettre de mission pour le Chili pour le compte d'une entreprise dont le siège se trouve en France, signé par l'employeur, le responsable ou le représentant légal.</li></ul> <p>Cette lettre doit autoriser la personne (nom, prénom, adresse et téléphone) à travailler (détail du travail à effectuer, durée, dates prévues et terme des activités) pour un salaire (en monnaie française ou étrangère).</p> <p>La clause spéciale suivante doit figurer : « L'employeur s'engage à payer à l'employé et les membres de sa famille, le billet aller et retour pour le pays d'origine ou ailleurs, selon l'accord mutuel conclu, et qu'il maintiendra la continuité de l'affiliation à la Sécurité Sociale Française. »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Extrait de casier judiciaire</li><li>- Attestation d'assurance maladie et rapatriement</li><li>- Nom, prénom, adresse complète, tél, fax du représentant légal de l'entreprise ou de la filiale au Chili</li><li>- Photocopie du livret de famille ou certificat de naissance</li></ul>

<b>TRANSIT</b>	Le visa n'est pas requis si l'on reste en zone de transit moins de 24h. Sortir de l'aéroport n'est pas autorisé et il n'y a pas d'hôtel dans l'aéroport
<b>VISA DE SERVICE</b>	
<b>Frais consulaires</b>	Renseignements sur <a href="http://www.cgparis.cl">www.cgparis.cl</a> ou par mail à <a href="mailto:visas@cgparis.cl">visas@cgparis.cl</a>
<b>Prestation VSI</b>	Voir bon de commande
<b>Informations complémentaires</b>	<p style="text-align: center;"><u>Consulat du Chili</u>  <u>64 boulevard de la tour Maubourg</u>  <u>75007 Paris</u>  <u>Tél. : 01.47.05.46.61</u>  <u>Fax : 01.45.51.16.27</u>  <u><a href="http://www.amb-chili.fr">www.amb-chili.fr</a></u></p> <p style="text-align: center;"><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u>  de 08h30 à 12h30 du Lundi au Vendredi</p> <p style="text-align: center;">Capitale : Santiago  Langue officielle : Espagnol  Monnaie locale : Peso chilien  1€ = 660.87 CL</p> <p style="text-align: center;">Religions : Catholiques romains 89% - Protestants 11%  Téléphone depuis la France : 00 56  Décalage horaire : +4 à 6h</p> <p style="text-align: center;">Sécurité : Risques sismiques et présence de mines dans certaines régions  Santé : Eau non potable en dehors des grandes villes</p>

**Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : [www.vsclients.com](http://www.vsclients.com)**

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19  
[www.vsi.1er.fr](http://www.vsi.1er.fr) – [vsi1er@wanadoo.fr](mailto:vsi1er@wanadoo.fr)

